

**SUPER ABSORBANT NF 20/50, TRÈS HAUTES PERFORMANCES, CALCINÉ
 POUR USAGE INDUSTRIEL, ALIMENTAIRE ET USAGE ROUTIER**

CONFORME A LA NORME NF P 98-190 Usage Routes et Autoroutes

Contrôlé par essais du L.C.P.C (IFSSTAR). CR du 23/10/2012 suivant Nouvelle Norme NF P 98 190

Ancienne Autorisation d'emploi du SETRA N° ABS . 2001.04 du 7/02/2001

Homologué par le MINISTERE DE LA DEFENSE pour usage Routier et Aéronautique, XS-902/A

Produit fabriqué sous système de management de la Qualité NF EN ISO 9001 : 2008 et ISO 14001:2008

ABSORBANT à TRÈS HAUT POUVOIR DE RESTITUTION DE L'ADHÉRENCE ≥ +96% à 100% (Test pendule SRT)

CARACTERISTIQUES

Nature de l'absorbant : Attapulgite calcinée

TYPE : VRAC « A » (SELON NF T 90-362)

VALEURS

Pouvoir absorbant sur l'eau (1) :	≥ 163% (1)
Pouvoir absorbant sur hydrocarbures (1) :	≥ 175% (1)
Taux d'émission de poussières :	≤ 0.5% (3)
Taux d'adhérence résiduel : du revêtement traité SRT	≥96% à 100%(2)
Densité moyenne :	0,485
Couleur :	Beige clair
Chimiquement neutre Naturel et non toxique Ininflammable naturel	
Granulométrie	20/ 50 MESH - 0,35 à 0,85 mm

**Exigence
Norme
NF P 98190**

**> 66 % (1)
> 100 % (1)
Maxi 10 % (3)
≥ 90 % (2)
Spécif. Fab.
0,45 à 0,55**

**Spécif. Fab.
0,35 à 0,85mm**

AVANTAGES

L'absorbant routier NF P 98190 le plus performant du marché,
 + de 175% de pouvoir absorbant sur Hydrocarbures

La valeur très importante du test du pendule SRT, taux d'adhérence résiduel du revêtement traité de + 96% à 100% indique et démontre la qualité du produit et en particulier son aptitude à restituer une qualité d'adhérence quasiment identique à celle du revêtement d'origine avant qu'il ne soit souillé par des polluants liquides, permettant de rétablir la circulation des véhicules routiers dans les meilleures conditions de sécurité. D'une très grande résistance mécanique, il ne s'écrase pas facilement, antidérapant, génère peu de poussières, ininflammable, chimiquement neutre, économique, très haut pouvoir absorbant, absorbe très rapidement, polyvalent, nettoyant des sols qu'il ne salit pas et ne tâche pas en rouge

UTILISATION

Absorbe l'eau, les huiles et hydrocarbures, huiles solubles, huiles de coupe, bases et acides, chlore, encres, solvants, alcools, peintures, corps gras, détergents, ainsi que toutes les émulsions et mélanges....

APPLICATIONS

Construction automobile, aéronautique, marine, transport, travaux publics, routes et autoroutes, services de l'Équipement et des routes, Collectivités, Raffineries et stockage de produits pétroliers et chimiques, toutes industries et leurs chaînes de montage et de transformation, ateliers agricoles, manutention, mécanique générale, imprimeries, zones piétonnes, Services d'incendie et de secours, services de dépannage, parkingsFiltration de liquides..Supports de culture.....

Conditionnements

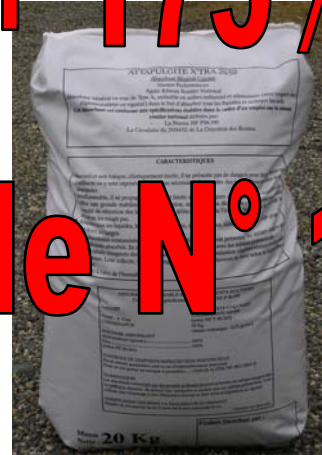
Sac de 20 kg / 40 litres, palette de 50 sacs, camion complet de 24 palettes
 Autres conditionnements : sacs de 10 kg, seaux de 5, 10, 20, 30 litres, tonnelets de 60 litres.

Toutes les valeurs indiquées sur cette fiche technique sont des données moyennes - (1) Absorption selon norme NF T 90-361 : Incertitude 5 % (2) Taux d'adhérence résiduelle selon norme NF P 98-190 (Annexe A) : Incertitude 5 %
 - (3) Taux émission de poussière selon norme NF P 98-190 (Annexe B) : Incertitude 2 %

**POUVOIR ABSORBANT
SUR HYDROCARBURES**

+ 175%

le N° 1



SUPERSEC X'TRA 20/50 ® SUPER ABSORBANT MINÉRAL TRÈS HAUTES PERFORMANCES CALCINÉ,
POUR TOUS LIQUIDES SUR SOLS INDUSTRIELS et ALIMENTAIRES, ROUTES ET AUTOROUTES NF P 98190

UTILISATION

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® absorbe eau, huiles solubles, huiles de coupe, essence, chlore, acétone, hydrocarbures, encres, peintures, résines, solvants, acides, bases, corps gras, émulsions, etc... (sauf l'acide fluorhydrique).

APPLICATION

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est l'absorbant pour tous les sols des établissements industriels et de tous lieux où peuvent être répandus des liquides et corps gras : la construction automobile, l'aéronautique, les entreprises de transport, de travaux publics, les garages, les stations-service, les routes et autoroutes, les zones piétonnes, etc...

AVANTAGES

SUPERSEC X'TRA 20/50 ®, grâce à son très grand pouvoir absorbant, absorbe les liquides en quelques instants, de **163% à 175% ± 5%** (1) de son poids et de 70 à 90% de son volume. Très grand pouvoir asséchant et capillaire.

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® ne s'écrase pas et offre une grande stabilité après absorption, il ne forme pas de poussières ni de boues et ne régurgite pas les produits absorbés.

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® par son pouvoir antidérapant exceptionnel apporte une sécurité optimale aux utilisateurs. **La valeur très importante du test du pendule SRT, taux d'adhérence résiduel du revêtement traité de + 96% à 100%** (1), indique et démontre la qualité du produit et en particulier son aptitude à restituer une qualité d'adhérence quasiment identique à celle du revêtement d'origine avant qu'il ne soit souillé par des polluants liquides, permettant de rétablir la circulation des véhicules routiers dans les meilleures conditions de sécurité. Son excellente résistance mécanique en limite l'écrasement et la poussière.

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est ininflammable, il ne propage pas le feu et limite ainsi les risques d'incendie sur les lieux de travail.

COMPOSITION

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est un absorbant minéral composé d'Attapulgite (Silicates Al et Mg) calcinée.

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est un produit haut de gamme, par ses caractéristiques et ses performances, il se situe au-dessus des terres de diatomée et des autres minéraux calcinés standards. Il est propre et ne tâche pas les sols en rouge.

NORMALISATION

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est conforme aux nouvelles directives du Ministère de l'Équipement et à la norme P 98-190.

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® a été autorisé d'emploi par le Ministère de l'Équipement et des Transports (SETRA), en vue de son utilisation sur les chaussées des routes et autoroutes du réseau national, sous le N° ABS.2001.04 du 07/02/2001.

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est utilisable en milieu alimentaire "avec respect des réglementations en vigueur".

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est conforme aux normes :NF P 98-190, NF T 90-360, NF T 90-361, NF T 90-362, NF T 90-363. .

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est homologué par le Ministère de la Défense (S.E.A) suivant la spécification XS-902/A, pour usage Routier et Aéronautique (sous notre appellation commerciale SUPERSEC X'TRA), et par la D.G.A pour utilisation en milieu aéronautique suivant la norme AIR 0011.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

SUPERSEC X'TRA 20/50 ® est chimiquement neutre, il ne présente donc pas de dangers pour les personnes qui l'utilise, ni pour les matériels. Il est naturel et non toxique.

Pouvoir absorbant (suivant **Norme NF T 90-361**) :

Eau : ≥ **163%** de son poids m/m (1)

Hydrocarbure de référence (gazole) : ≥ **175%** de son poids m/m (1)

Granulométrie : 20/50 MESH (0,35 mm à 0,85 mm)

Densité moyenne : **0,485 ± 10%**. Spécification de fabrication de 0,450 à 0,550 .

Odeur : sans odeur

Couleur : beige clair / marron clair

pH à 10% de solution : 9 ± 0,5

Humidité : 1%. Perte au feu : 13,2%

Taux d'adhérence résiduel du revêtement traité : ≥ 96% à **100%** (2)

Taux d'émission de poussières T.E.P. : ≤ 0,5% (3)

ANALYSE CHIMIQUE TYPE

SiO₂ : 61,40%

Al₂O₃ : 13,00%

Fe₂O₃ : 4,05%

CaO : 2,80%

MgO : 4,90%

Na₂O : 0,30%

K₂O : 0,40%

MODE D'EMPLOI

Une couche de 2 à 3 mm de **SUPERSEC X'TRA 20/50** ® est à saupoudrer sur les sols rendus glissants et dangereux, suite à un déversement de liquides ou corps gras. Il peut être utilisé aussi bien en préventif qu'en curatif. Il est conseillé de récupérer **SUPERSEC X'TRA 20/50** ® après emploi par simple raclage, balayage ou aspiration. Il est d'un enlèvement facile et doit suivre les circuits d'élimination réglementaires conformes à leur nature. Une couche fine de 2 à 3 mm peut être mise en place à titre préventif dans les zones recevant régulièrement des projections liquides ou égouttures. Elle doit être remplacée aussi souvent que nécessaire.

EMBALLAGE : Sac de 20 Kg/40L. Réf. : XTRA20K50 (Seau de 30 litres Réf : XTRA30L50, 32 seaux par palette 100x120)

PALETTISATION STANDARD

Palette perdue : 100 x 120 cm - Nombre de sacs par palette : 50 sacs de 20 kilos.

Nombre de sacs par niveau : 5 - Nombre de niveaux par palette : 10 . Camion complet de 24 palettes

RECYCLAGE

Les produits récupérés doivent suivre le même circuit d'élimination que le produit absorbé. Ils présentent les mêmes risques.

Produit fabriqué sous système de management de la Qualité NF EN ISO 9001 :2008 et ISO 14001:2008

Echantillon sur simple demande. *Ce produit était précédemment enregistré sous le numéro d'agrément SETRA ABS.2001.04*